

Le Président du Directoire

Dunkerque, le 14 novembre 2025

Objet : réponse au rapport portant sur le Grand Port Maritime de Dunkerque transmis par courrier le 15 octobre 2025.
Vos réf : S2025-1400

Monsieur le Premier président,

Vous m'avez adressé le 15 octobre le rapport portant sur le grand port maritime de Dunkerque pour les exercices 2017 et suivants.

J'ai l'honneur de prendre en compte les observations et recommandations de la Cour pour leur mise en œuvre sous l'autorité du conseil de surveillance de l'établissement, en liaison avec les parties intéressées.

Je vous confirme mon engagement pour le renforcement de la prévention des conflits d'intérêt de toute nature, dans le prolongement des décisions d'ores et déjà prises en juin dernier par le conseil de surveillance en matière de gestion des conventions règlementées et des marchés publics via une modification de son règlement intérieur.

Pour ce qui concerne la lutte contre les trafics de stupéfiants, nous avons en particulier lancé en coopération avec la direction interrégionale des douanes un programme de nouveau bâtiment opérationnel situé au plus près du quai à conteneurs pour optimiser les opérations de contrôle, et nous avons formalisé une nouvelle charte tripartite associant l'Union Maritime et Commerciale de la place portuaire dunkerquoise, gestionnaire du CCS (Cargo Community System), pour la sécurisation de ce système d'information critique pour les opérations de dédouanement et le suivi du trafic conteneurisé.

Considérant le développement du trafic conteneurisé comme un facteur historique de transformation du modèle portuaire de Dunkerque, le grand port maritime de Dunkerque attachera naturellement une attention particulière à la rentabilité à long terme du projet d'extension portuaire CAP2020, un des éléments majeurs étant le choix de l'opérateur du nouveau terminal conteneur qui portera le développement et la croissance attendue du trafic au-delà des perspectives du terminal actuel.

Monsieur Pierre MOSCOVICI
Premier président de la Cour des comptes
13 rue Cambon
75100 PARIS

A cet égard, si le projet CAP2020 et les investissements du futur opérateur de terminal associés sont essentiels au développement à long terme du port, la sécurisation de l'activité du terminal actuel TDF (Terminal des Flandres) dans le cadre d'un contrat équilibré avec le port est tout aussi cruciale, à court terme pour la transition avant la mise en service du futur terminal CAP2020 à la fin de cette décennie, comme à long terme pour l'équilibre commercial et économique du futur ensemble constitué par les deux terminaux. Il est ainsi prévu une réorganisation à court et moyen terme des surfaces confiées ainsi qu'une optimisation du linéaire de quai en eaux profondes mis à disposition de TDF en contrepartie d'un investissement de l'opérateur dans de nouveaux portiques de manutention.

En outre, la rentabilité du projet CAP2020 est indissociable d'une analyse globale de la stratégie économique du port associant le développement du trafic conteneurisé au développement industriel et logistique porté par les implantations domaniales actuelles et futures. Ainsi, la consolidation de la stratégie foncière du grand port maritime tiendra compte aussi bien des perspectives de trafic maritime associées aux décisions d'implantation domaniale que d'une certaine sélectivité des choix de filières économiques pour permettre d'assurer un rendement domanial suffisant tout en diversifiant les risques, en préservant le potentiel de compensation environnementale et en adaptant les infrastructures terrestres et maritimes au changement climatique.

Enfin, nous rejoignons l'analyse de la Cour sur l'importance de considérer le développement du port de Dunkerque dans un cadre élargi de coopération renforcée avec l'écosystème portuaire et logistique régional, au-delà du cadre déjà établi au sein de l'association Norlink et sous l'égide du Comité de coordination interportuaire et logistique de l'axe Nord.

Vers l'hinterland, l'enjeu est le développement du report modal, fluvial sur l'axe établi aujourd'hui par le canal à grand gabarit Dunkerque-Escaut et demain le canal Seine-Nord Europe, et ferroviaire vers le grand Est. Ce renforcement portera tout autant sur des coopérations structurelles avec les gestionnaires d'infrastructures, que sur le soutien des initiatives d'opérateurs développant une stratégie logistique multimodale à cette échelle.

Pour exploiter au mieux les atouts du système portuaire du littoral des Hauts-de-France, un nouveau programme de travail ambitieux sera promu entre les ports de Boulogne-Calais et Dunkerque notamment par le soutien de l'électrification des liaisons maritimes transmanche, le développement d'une filière logistique halieutique leader en Europe, la mise en œuvre d'une politique environnementale et d'adaptation au changement climatique coordonnée à l'échelle du pôle métropolitain de la Côte d'Opale et la consolidation d'une politique intégrée de conquête de nouveaux marchés à l'international.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier président, à l'expression de ma plus haute Considération.



Maurice GEORGES